

+

## Département de SAONE ET LOIRE

### COMMUNE DE MESSEY SUR GROSNE

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

Le vingt-huit septembre deux mil dix-sept, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MESSEY SUR GROSNE, légalement convoqué le 22 septembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre DUPARAY (Maire)

*Étaient présents* : M. DUPARAY Alexandre (Maire), M. GRANGER Didier, Mme PACAUD Joëlle Mme JOLY Murielle, M. BLANDIN Michel, (adjoints) - Mme SEGUIN Béatrice, Mme LAUVERNIER Dominique, M. PERRUSSON Jean Pierre, M. MAINTENON Pierre, M. MAYEL Vincent.

*Absents* : M. BASTIEN Mickaël - Mme BONNAMOUR CLEMENT Sophie – M. GAVIGNET Emmanuel

*Secrétaire de séance* : M. MAINTENON Pierre

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du 22 juin 2017.

#### IL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- **ENFOUISSEMENT RESEAU TELECOM**

. Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision du SYDESL de mettre en réseau souterrain les lignes électriques BTS poste LA RIEPE - antenne Nord dans le cadre de l'environnement (dossier 296037 \_ RDP)

Il souligne qu'il est nécessaire de prévoir également l'enfouissement du réseau téléphonique. Les travaux sont estimés à 9 500 € TTC par le SYDESL.

Il demande l'avis de l'assemblée sur ce financement.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant, pour des raisons d'esthétique environnementale, la nécessité d'enfouir le réseau des lignes téléphoniques en même temps que les travaux d'électrification (BTS P LA RIEPE -

Antenne Nord),

DECIDE de prendre en charge le financement de l'enfouissement du réseau France Télécom dont le coût est estimé à 9 500 € TTC.

Sollicite une aide financière du SYDESL de l'ordre de 50 % soit 4 750.00 € la commune adhérent au dispositif de mutualisation des contributions des communes correspondant au produit de la redevance pour occupation du domaine public des réseaux de télécommunication (RODP).

• **DELIVRANCE COUPE AFFOUAGERE 2018**

Vu les articles L211-1, L214-6, L214-10, L214-11 et L243-1 à 3 du Code forestier ;

Vu le décret n°2015-678 du 16 juin 2015 relatif aux conditions de mise en œuvre du 3e alinéa de l'article L. 214-5 du code forestier

Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière ;

Vu les articles 12, 14 et 15 de la Charte de la forêt communale ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la présentation faite par l'Agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2018 ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

PREMIÈREMENT,

1 - APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2018 (coupes réglées):

Parcelle 17 - surface 4.46 ha - type de coupe SF

DEUXIÈMEMENT,

DÉCIDE la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2018:

VENTE SUR PIED DES ARBRES DE FUTAIES AFFOUAGÈRES par les soins de l'O.N.F. et DÉLIVRANCE du taillis, houppiers, petites futaies et futaies de qualité chauffage Parcelle 17- Bois d'œuvre et taillis, petites futaie et houppiers en affouage

TROISIÈMEMENT- pour les coupes délivrées :

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 bénéficiaires solvables, désignés avec leur accord par le Conseil Municipal et soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L241-16 du code forestier.

La commune ne demande pas le concours de l'ONF pour le lotissement des coupes délivrées ci-dessus.

Le Conseil Municipal

FIXE le volume maximal estimé des portions à 30 stères ;

ARRÊTE le règlement d'affouage

FIXE les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

Abattage du taillis et des petites futaies : 15/10/2019

Vidange du taillis et des petites futaies : 15/10/2019

Façonnage et vidange des houppiers : 15/10/2019

• **AMENAGEMENT PLACE DE LA TONNE**

M. GRANGER Didier, 1<sup>er</sup> adjoint délégué à la voirie, informe le Conseil qu'une consultation a été faite auprès de trois entreprises pour l'aménagement de la Place de la Tonne. Il en ressort que l'entreprise la moins disante est DESSOLIN BTP à VARENNES LE GRAND pour un montant de 26 717.52 € TTC. Ces travaux concernent uniquement le terrassement des eaux pluviales, la création d'un terrain de basket et de deux aires de jeux en stabilisé ainsi que l'aménagement des fonds de formes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de retenir l'entreprise la moins disante soit DESSOLIN BTP.

M. MAINTENON Pierre donne également connaissance au Conseil des devis qu'il a fait établir pour l'achat et la pose de jeux. Le coût s'élève entre 17 000 € et 20 .000 €. Le choix reste à définir

- **PROJET ENIR**

M. le Maire informe le Conseil qu'il a inscrit l'école de Messey au projet Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité (ENIR) suite à la demande de Mme FLATOT Directrice et de M. BUIRON de l'IEN de la circonscription de Tournus. Il remercie M. PERRUSSON Conseiller d'avoir assisté à MACON avec la Directrice de l'Ecole à une réunion d'information. Ce projet intitulé « construire une culture numérique au service du parcours de réussite de chaque élève » consiste à doter chaque classe d'un ordinateur portable et de tablettes numériques avec coques, casques et routeur WIFI. Le coût de cette action sera subventionné à hauteur de 50 % par l'état.

Le Conseil Municipal, à 9 voix pour et une abstention, accepte de participer à ce projet ayant pour but de préparer les élèves aux mutations technologiques et de développer des méthodes d'apprentissage innovantes favorisant la réussite scolaire de tous et développant l'autonomie de chacun.

- **QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire en application des dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2016 sur le prix et la Qualité du Service Public d'Elimination des Déchets Ménagers approuvé par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise en date du 12 juillet 2017.

M. le Maire informe le Conseil

- que dans le cadre des travaux de mise aux normes du réseau d'assainissement la consultation pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement a été lancée et que la Commission d'Appel d'Offres ouvrira les plis le jeudi 12 octobre prochain à 15 H 30.

- que le lot de 157 m3 de grumes de chêne des parcelles 26 et 27 a été acheté par les Scieries Réunies du Chalonnais pour la somme de 27 550.00 €(soit 175 €/m3).

- que le FOYER RURAL sollicite la mise à disposition d'un local afin de stocker leur matériel. Après discussion le Conseil décide de leur proposer la salle Solange Celarier. Les conditions restent à définir.

- qu'il a reçu la Directrice du Pénitencier de Varennes qui propose à la commune de prendre des TIG (Travaux d'Intérêt Général) à condition que ceux-ci soient encadrés par du personnel communal.

- que le logement handicapé jouxtant la médiathèque est libre depuis le 1<sup>er</sup> août et que M. DOREY Anthony souhaite le louer. Des aménagements ont été demandés par son ergothérapeute.

- que le Secours Populaire Français sollicite les communes pour obtenir une aide financière nécessaire pour renforcer cet irremplaçable élan de solidarité dans cette situation humanitaire majeure provoquée par les ouragans. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser la somme de 100.00 €.

Mme JOLY Murielle, 3<sup>ème</sup> adjointe déléguée aux affaires scolaires fait le point sur la rentrée de septembre. 82 enfants sont scolarisés. Les NAP ont été reconduits cette année scolaire et sont gérés par 6 employés communaux et 3 intervenants (Anglais- Hip Hop – Percussion).

M. GRANGER Didier, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de la voirie, informe le Conseil que la réception des travaux 2017 a eu lieu ce jour et que les travaux réalisés sont très satisfaisants.

M. BLANDIN Michel, 4<sup>ème</sup> adjoint chargé de la gestion de la forêt informe le Conseil que la

réception des travaux de la route forestière commune de Buxy, Chenôves, Messey sur Grosne a été faite et que celle-ci est une très belle réalisation.

Mme PACAUD Joëlle, 2ème adjointe,

Déléguée à la Communauté de Communes fait le compte rendu de la dernière réunion :

- Modification des compétences suite à la loi ALUR
- Projet d'Aménagement et de développement durable (PADD) dans le cadre du PLUI
- ACTP reversement par la commune de la somme de 8 855.27 € suite à la prise de compétence du SDIS
- Démarche Certificat d'Economie d'Energie (CEE)

Déléguée aux Affaires Sociales informe que le CCAS a fixé au dimanche 19 novembre prochain le Repas des Anciens et que les Ateliers du Bien Vieillir mis en place par la Mutualité Française ce sont très bien déroulés. Un module équilibre doit avoir lieu cette fin d'année à la salle des fêtes.

M. MAYEL Vincent membre de l'AFR informe le Conseil que l'entrepôt vers la lagune sera propre dans les prochains jours, GROSNE ENTREPRISE ayant fini d'enlever les matériaux de récupération pour les mettre sur les chemins de l'AFR.

Mme SEGUIN Béatrice, membre de la commission fleurissement, informe des plantations prévues au niveau des murs en agglomérés jouxtant l'aire de stationnement.

M. MAINTENON Pierre délégué à la communication informe le Conseil qu'un projet de 4 séances de cinéma pour 2018 est à l'étude.

La séance a été levée à 22 H 20.





